



DU PERMIS À LA RÉSIDENCE PERMANENTE :

Aidons les étudiants internationaux qui changent de statut

J U I L L E T 2 0 1 6

En tant qu'organisation nationale du Canada à membres pour l'éducation internationale, le Bureau canadien de l'éducation internationale a pour mandat d'encourager la formation d'espaces où les professionnels ayant des intérêts communs ([les communautés d'apprentissage professionnel](#)) peuvent échanger des idées et pratiques d'excellence sur leur travail en éducation internationale. L'un de ces groupes pancanadiens actifs s'appelle les Services aux étudiants et communique pendant l'année grâce à un listserv géré par le BCEI, le « SACE ».

En concertation avec les membres de la communauté, l'équipe de recherche du BCEI a cherché à mieux comprendre et illustrer le statut souvent complexe des transitions dont de nombreux étudiants internationaux font l'expérience avant, pendant et après leurs études. Cette enquête a été entreprise dans l'optique de dégager les tendances problématiques de communication et d'administration entre les différents intervenants, et de produire des recommandations sur la façon d'améliorer le système, qui pourraient finalement rehausser l'attrait du

Canada comme destination d'études pour les étudiants internationaux. Avec un ensemble de données riche à portée de main issu des personnes apportant des services directs de conseil aux étudiants internationaux, le BCEI a aussi procédé à l'analyse du contenu du listserv SACE de juillet 2014 à septembre 2015.

En septembre 2015, le listserv avait 845 abonnés au Canada. Pendant cette période, 147 demandes de représentants de 58 établissements d'enseignement ont été postées au listserv sur le statut des étudiants en

transition et leur permis d'études ou de travail ¹.

INTÉRÊTS MUTUELS : LE CANADA ET LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Le Canada est connu à l'international pour ses politiques favorables aux étudiants internationaux, ce qui contribue à l'établir comme centre mondial d'éducation. Grâce à des cadres de politique et des efforts nationaux formatifs comme la [Stratégie en matière d'éducation internationale](#), le gouvernement du Canada communique de façon positive les bienfaits sociaux et économiques des étudiants internationaux dans les salles de classe canadiennes et comme possibles citoyens de demain.

De la même façon, de plus en plus d'étudiants internationaux ont fait

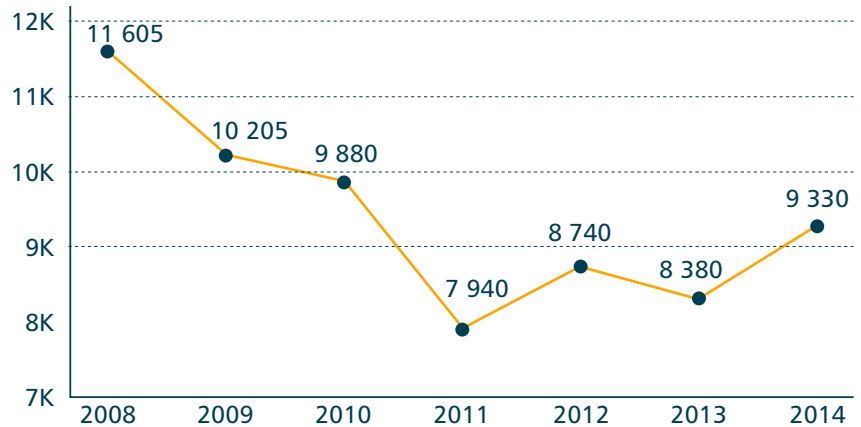
¹ Ce rapport a été préparé par Lisa Deacon, responsable, recherche et projets spéciaux, BCEI. Toute question sur ce rapport et les travaux de recherche du BCEI peuvent être adressées à research-recherche@cbie.ca.

preuve d'un fort intérêt soutenu envers des études au Canada et des passerelles à la résidence permanente au Canada. Le sondage des étudiants internationaux 2015 du BCEI indique que plus de 50 % des étudiants internationaux ont l'intention de demander la résidence permanente au Canada.

Comme l'illustre la figure 1, le nombre d'étudiants internationaux qui passent directement au statut de résidents permanents à la fin de leurs études au Canada reste pourtant assez faible : 9 330 cas seulement en 2014. Près des trois-quarts (74 %) de ces étudiants internationaux sont passés directement à la résidence permanente dans la catégorie d'immigration économique (c'est-à-dire qu'ils ont été admis pour leurs compétences et leur capacité à contribuer à l'économie canadienne). Les 26 % restants sont passés à la résidence permanente dans des catégories d'immigration non-économiques, ce qui comprend la catégorie du regroupement familial, les circonstances d'ordre humanitaires, la catégorie des titulaires de permis et les personnes protégées.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles peu d'étudiants internationaux tentent d'obtenir la résidence permanente immédiatement après avoir obtenu leur diplôme; pensons notamment aux critères d'admissibilité. Le modèle (souvent

Figure 1 : Nombre d'étudiants internationaux étant passés à la résidence permanente (2008–2014)



Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, anciennement Citoyenneté et Immigration Canada

non-linéaire) étudiant — permis temporaire — résidence permanente est une passerelle beaucoup plus courante que de nombreux étudiants prennent quand ils négocient différents rôles au fil du temps.

De la même façon, dans un [communiqué de Statistique Canada](#), on trouve que d'assez grandes cohortes d'étudiants internationaux des années 1990 et 2000 sont devenus résidents permanents du Canada (20–27 %) dans les 10 ans suivant l'activation de leur permis d'études. Le taux de transition cumulatif sur 10 ans (la part d'étudiants internationaux qui sont devenus résidents permanents un certain nombre d'années après avoir obtenu leur premier permis d'études) était de 49 % au début

des années 2000 pour les étudiants internationaux qui ont fait des études de deuxième cycle.

ARRIVER ET RESTER AU CANADA : TRAITEMENT DES PERMIS D'ÉTUDES

Avant de faire des études au Canada, les étudiants internationaux doivent obtenir une offre d'admission d'un établissement canadien et demander un permis d'études auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), anciennement connu sous le nom de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

Obtenir un permis d'études, même avec une offre d'admission, peut être assez complexe pour certains étudiants internationaux.

2 Ce chiffre est généré d'un échantillon d'étudiants qui ont réussi à obtenir leur permis d'études.

Dans le sondage des étudiants internationaux, 9 % des sondés ont dit qu'acquérir leur permis d'études canadien était un grand obstacle ².

Les difficultés liées aux permis d'études tombent généralement dans l'une de deux grandes catégories : la longueur des délais de traitement et les taux d'approbation. Ces deux difficultés dérangent et stressent les étudiants comme les établissements et peuvent arriver avant le premier trimestre des étudiants ou au moment du renouvellement du permis pendant leur programme.

Cependant, les délais moyens de traitement à l'étranger des permis d'études ont légèrement baissé depuis 2011, d'une moyenne de 40 jours à 35 en 2014 (figure 2).

En ce qui concerne l'approbation des permis d'études, le taux général est resté stable ces dernières années : 72 % des demandes ont été approuvées en 2014 (contre 74 % en 2011).

IRCC peut refuser une demande de permis d'études pour différentes raisons, comme le manquement de l'étudiant à fournir une preuve d'identité ou de suffisance financière

Figure 2 : Délais moyens de traitement des permis d'études, en jours (2011–2014)



Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

pendant la première année d'études ou le manquement à satisfaire à l'exigence pour l'étudiant de partir du Canada à la fin de la période autorisée de son séjour.

LE LIEU EST IMPORTANT

Dans le sondage des étudiants internationaux, la proportion d'étudiants ayant des difficultés à obtenir un premier permis d'études valide de l'étranger était marquée de variances régionales : seuls 6 % des Européens avaient de la difficulté à obtenir un permis d'études, contre 12 % des étudiants d'Asie du Sud.

Si l'on compare les taux d'approbation de permis d'études et leurs délais de traitement à la liste des marchés prioritaires dressée par le gouvernement du Canada dans sa Stratégie en matière d'éducation internationale de 2014, les retombées possibles

sur le recrutement d'étudiants internationaux sont déconcertantes. Comme l'indique la figure 3, 12 des 21 pays prioritaires de la Stratégie tombent sous le taux d'approbation moyen de permis d'études de tous les pays. Dans la figure, les chiffres surlignés en rose correspondent aux résultats administratifs inférieurs à la moyenne de tous les points de service à l'étranger.

De plus, quatre des marchés prioritaires déterminés par la Stratégie pour attirer des étudiants internationaux sont des marchés où les étudiants se heurtent à de faibles taux d'approbation combinés à de longs délais de traitement : l'Égypte, le Liban, la Tunisie et le Vietnam. Les étudiants peuvent être dissuadés de faire une demande au vu des difficultés à obtenir un permis d'études au Canada, ce qui irait à l'encontre directe de la stratégie mise au point et promue par l'organe chargé de la supervision de ces processus administratifs.

Conformément à cette crainte, dans le sondage des étudiants,

« J'ai un étudiant qui a demandé une prolongation de son permis d'études. À ce jour, sa demande n'a même pas encore été traitée. Avec l'étudiant, nous avons appelé CIC plusieurs fois, mais ils nous disent à chaque fois qu'ils ne peuvent rien y faire, la demande est en cours de traitement. »

« Je souhaite vous informer du rejet de ma demande de visa d'études... Je demande donc par la présente un remboursement de mes frais de scolarité et d'assurance maladie pour que je puisse m'en servir pour faire des études ailleurs. »

les étudiants internationaux de marchés prioritaires d'éducation faisant partie de la Stratégie qui sont parvenus à faire des études au Canada étaient plus susceptibles (12 %) que tous les étudiants (9 %) de dire que l'obtention de leur permis d'études constituait un grand obstacle.

Les délais de traitement ont aussi affecté les étudiants au Canada qui renouvelaient leur permis d'études. Avoir peu d'options pour obtenir de l'information ou un recours est une source de stress et de frustration pour le conseiller de l'étudiant tout comme pour l'étudiant.

Globalement, la complexité des permis d'études peut restreindre l'efficacité de la Stratégie et gêner les efforts de recrutement dans les écoles et établissements du Canada puisque les établissements offrent une admission à des étudiants qui, au final, ne peuvent pas faire d'études au Canada en raison du retard, ou du refus.

Figure 3 : Marchés prioritaires d'éducation de la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale par taux d'approbation des permis d'études (%) et délais de traitement (jours) (2014)

PAYS	TAUX D'APPROBATION 2014 (%)	DÉLAIS DE TRAITEMENT 2014 (JOURS)
Moyenne mondiale	72	39
Algérie	34	—*
Arabie saoudite	85	25
Bahreïn	88	—*
Brésil	89	35
Chine	87	—*
—Beijing	—*	43
—Hong Kong	—*	31
—Shanghai	—*	43
Égypte	57	44
Émirats arabes unis	82	50
Inde	66	—*
—New Delhi	—*	21
—Chandigarh	—*	20
Iraq	19	—*
Israël	65	32
Jordanie	46	30
Koweït	92	—*
Liban	53	46
Libye	39	—*
Mexique	88	30
Maroc	50	33
Oman	84	—*
Qatar	50	—*
Tunisie	65	87
Turquie	78	—*
Vietnam	55	61

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, anciennement Citoyenneté et Immigration Canada
* Information non disponible

PERMIS DE TRAVAIL POST-DIPLÔME

Le permis de travail postdiplôme est un statut temporaire très populaire pour les étudiants internationaux qui ont reçu leur

diplôme d'un établissement canadien d'enseignement supérieur leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle canadienne très utile à la fin de leurs études.

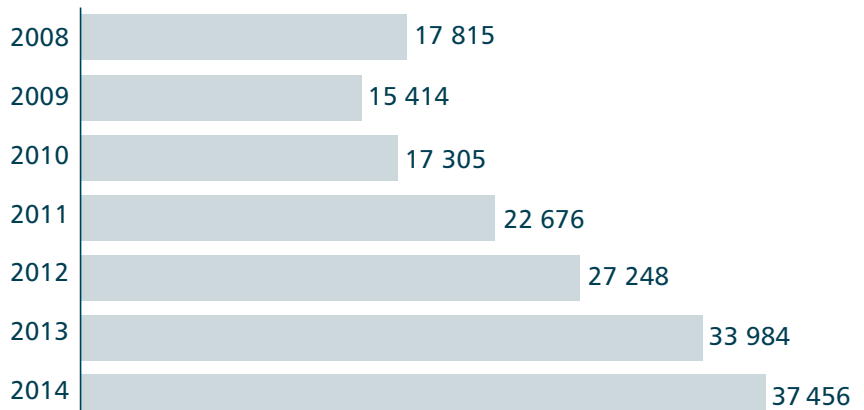
« [Travailler entre la fin des études et l’activation du permis postdiplôme]... Nous avons beaucoup, beaucoup d’étudiants dans cette situation... et nous ne savons quoi répondre. »

Comme vous pouvez le voir à la figure 4, le nombre de permis octroyés aux étudiants internationaux augmente régulièrement depuis 2010, à un rythme d’environ 110 % entre 2008 et 2014.

L’une des difficultés les plus répandues auxquelles se heurtent les étudiants pendant cette période, comme le montre notre analyse des messages du SACE, a rapporté au moment où le programme d’études prend fin et la fenêtre de 90 jours où les nouveaux diplômés peuvent passer à titulaire d’un permis postdiplôme.

Les professionnels travaillant directement avec des étudiants internationaux ont mentionné une mauvaise communication et un manque de clarté de la part des organes gouvernementaux responsables d’administrer le programme, qui trouvent une foultitude de cas exceptionnels pendant cette période où de nombreux étudiants naviguent et passent par différents rôles, comme celui de parent, de passer d’étudiant de premier cycle à étudiant de

Figure 4 : Nombre de permis de travail postdiplôme et de prolongations émis (2008–2014)



Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, anciennement Citoyenneté et Immigration Canada

« J’ai plusieurs étudiants qui m’ont demandé s’ils avaient le droit de travailler pendant l’été entre le semestre où ils obtiennent leur diplôme et le semestre où ils commencent un nouveau programme d’études... Je ne vois aucune consigne claire sur la transition entre deux programmes d’études. »

« [L’étudiante] a appelé CIC trois fois et a reçu trois réponses différentes sur la validité de son permis d’études pendant la période de son congé [de maternité] proposé. »

deuxième cycle, de devenir employé ou stagiaire ou encore de répondre aux exigences de dissertation.

Les messages du SACE indiquaient que les réponses obtenues du ministère lui-même étaient lentes et/ou contradictoires. Plusieurs messages laissaient à penser que le permis restait obscur pour les

intervenants au mieux, et trop rigide au pire.

D’autres messages font allusion aux délais de traitement pour le permis postdiplôme, qu’il faut souvent demander et activer en peu de temps.

Deux messages sur le listserv ont souligné l’impact de ces retards et de

« J’essaie de rester positive, mais quand je vois qu’il faut 62 jours pour traiter un permis, je suis découragée... Beaucoup d’étudiants ont déjà commencé leur session de travail ou vont le faire bientôt, mais ne le peuvent pas parce qu’ils n’ont pas les permis de travail appropriés. »

« Nous avons aussi des employeurs qui sont frustrés par le système et qui prennent contact avec nous après avoir parlé à Service Canada, qui leur a dit qu’ils ne peuvent rien faire pour les NAS (numéro d’assurance sociale) expirés sans nouveau permis de travail. C’est assez difficile pour ces étudiants d’obtenir un emploi, cela est aussi un désagrément pour les employeurs qui pourraient ne pas vouloir continuer à prendre des étudiants internationaux sans documents en règle. »

« Permettre aux étudiants de travailler pendant la période de transition de 90 jours (entre leurs études et l’activation du permis de travail postdiplôme) est logique pour la continuité et la facilitation de leur transition au marché du travail. »

ce manque de clarté sur l’adhésion des employeurs au programme et le risque perçu par les employeurs qui sont chargés de vérifier la légalité de leurs employés.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La rapidité des changements de politique, les difficultés de communication et l’incongruité entre les différents organes administratifs posent tous des risques pour la capacité du Canada à attirer et à faire rester des étudiants internationaux au Canada, et pourraient amplifier les difficultés que les étudiants

eux-mêmes connaissent en période de transition de statut dans leur propre vie. Sans piste possible de résolution de ces complexités, la réputation positive du Canada comme centre mondial d’éducation est à risque, entravant la compétitivité du secteur canadien de l’éducation internationale et les priorités à long terme de renforcement de la nation et économiques du Canada.

- Les organes administratifs et de politique des gouvernements doivent mieux se coordonner, communiquer et évaluer les implications des changements

de politique avant de les mettre en œuvre et être ouverts à les ajuster quand des incongruences et problèmes potentiels sont soulevés par ceux qui apportent des services directs aux étudiants internationaux.

- Les conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE) et consultants réglementés en immigration du Canada (CRIC) des établissements sont des alliés importants pour les étudiants, les analystes politiques et le personnel administratif pendant les périodes complexes de transition de statut. La facilitation de l’accès et la circulation des communications entre ces professionnels et les administrateurs de politiques améliorerait l’efficacité du système dans son ensemble et les résultats pour toutes les parties concernées.
- Il faut faire plus attention à maintenir des délais rapides de traitement des permis d’études et à les maintenir. Les retards posent des désagréments et entraînent du stress pour les étudiants et peuvent affaiblir notre capacité à concurrencer le monde pour les étudiants en mobilité mondiale.

Le BCEI et son comité consultatif sur l’immigration continueront à travailler avec le CRCIC, ainsi qu’avec ses membres, pour informer les politiques dont relèvent les étudiants internationaux pour que la réputation de pays chaleureux du Canada soit renforcée et pour demander des actions correctrices au besoin.